

CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

LES COLLECTIVITÉS POSENT LES PREMIÈRES BASES DU PROJET



Par une même voix, le Département de la Manche, la Région Normandie, la Communauté d'agglomération du Cotentin et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, ont fait part en février dernier de leur volonté de porter ensemble la réalisation du contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin.

Dans le prolongement de cette déclaration, les signataires du contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin se sont réunis ce vendredi 22 octobre pour établir un premier calendrier de gouvernance et de projet, et mettre en place un comité de pilotage ainsi qu'une démarche de concertation. L'occasion de réaffirmer leur volonté de mener à bien ce projet structurant et essentiel pour le territoire, avec une prise en compte des évolutions contextuelles et environnementales.



UN PROJET POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

1. Les grands enjeux du projet : sécurisation, fluidification, développement économique, qualité de vie

Le contournement ouest de Cherbourg-en-Cotentin est un aménagement visant à sécuriser les trajets entre l'est et l'ouest de l'agglomération du Cotentin, à fluidifier la circulation dans le secteur de la gare de Cherbourg-en-Cotentin, et à désengorger le centre-ville, venant ainsi limiter les importantes émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est également de faciliter l'accès au futur centre de secours, au campus cherbourgeois et, s'agissant des habitants de l'ouest du Cotentin, à la RN13 et aux pôles de santé situés dans la ville centre. Il participera à l'amélioration de la desserte des zones économiques des Fourches et de Bénécière, essentielles à la consolidation de l'hinterland du port de Cherbourg-en-Cotentin qui est appelé à connaître d'importants développements dans les prochaines années. Ce projet départemental fait également partie intégrante du plan de mobilités du Cotentin.

2. Une méthode de conduite de projet participative

Les partenaires souhaitent que ce projet soit exemplaire sur le plan de la concertation, essentielle à la bonne acceptation du projet par les citoyens, et de la bonne prise en compte de leurs attentes. Ce projet cherchera par ailleurs à limiter

au maximum son impact environnemental dans une recherche de sobriété : 2 X 1 voie, limitation à 90 km/h, recherche du tracé le moins impactant, logique de compensation.

La conduite de projet sera menée dans une transparence totale, autour d'une gouvernance menée par les signataires (Président du CD50, Président de la Région, Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin, Maire de Cherbourg-en-Cotentin), un comité de pilotage (intégrant notamment des associations mobilisées autour du projet), un comité technique et un comité des financeurs. Le comité de pilotage se réunira pour la première fois en décembre prochain.

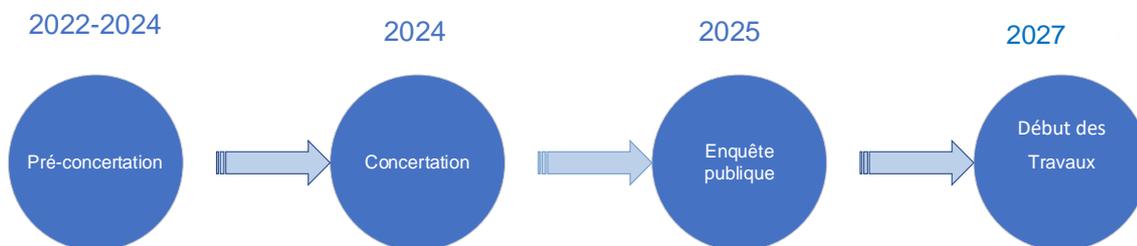
LES GRANDES ÉCHÉANCES

Le dossier soumis à concertation en 2012 nécessite une totale actualisation pour une bonne prise en compte des évolutions contextuelles et environnementales. Il devra réinterroger des études de trafic, socio-économiques, et les milieux naturels et agricoles pour une redéfinition du programme.

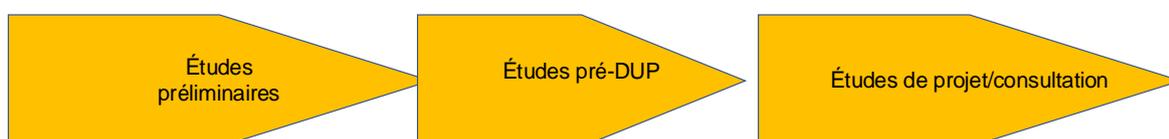
Une phase de pré-concertation interviendra en parallèle de la période d'études de 2022 à 2024 et concernera élus locaux, associations, profession agricole, et riverains sur demande.

À la suite de la pré-concertation se succéderont une concertation publique à destination notamment des usagers, puis une enquête publique en 2025, pour un début des travaux envisagé en 2027.

Calendrier de la démocratie participative



Calendrier des études



Le Département de la Manche assurera la maîtrise d’ouvrage du futur équipement de contournement. Il sera financé par le Département à hauteur de 40 %, la Région Normandie et la Communauté d’Agglomération du Cotentin apportant chacune une contribution de 30 % du coût total. La liaison entre cet aménagement et la zone des Fourches, située en zone urbaine, sera sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et coordonnée dans un projet d’ensemble.

Coût prévisionnel estimé à 63,3 M€ HT en valeur 2020 (qui a vocation à être revalorisé).

Dont:

Région Normandie	30 % (19,0 M€)
Département de la Manche	40 % (25,3 M€)
Communauté d’agglomération du Cotentin	30 % (19,0 M€)

Barreau du Thivet (MOA 100% Cherbourg-en-Cotentin) : 4.25 M€HT

CONTACT PRESSE CD 50	Héloïse Caillard 02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61 heloise.caillard@manche.fr	CONTACT PRESSE RÉGION NORMANDIE	Charlotte Chanteloup 06 42 08 11 68 charlotte.chanteloup@normandie.fr
CONTACT PRESSE CA LE COTENTIN	Camille Ledemeney 02 50 79 16 35 – 06 82 26 20 92 camille.ledemeney@lecotentin.fr	CONTACT PRESSE CHERBOURG-EN-COTENTIN	Sophie Desmaret 02 50 70 11 78 - 06 72 32 64 98 sophie.desmaret@cherbourg.fr